

Lyon, elle est évidemment supposée par le critique pour jeter du ridicule sur mon ouvrage. Dans les considérations générales qui sont l'objet de ma préface, je m'étais montré frappé d'un fait que je n'avais pas été certes le seul à remarquer, c'était l'impulsion qui entraînait une quantité d'esprits très-élevés mais aussi très-divers, partis de tous les points de l'horizon intellectuel pour s'approcher d'un centre commun vers les idées démocratiques et en même temps vers les idées catholiques. — Je dis se rapprocher, mais non encore pour quelques-uns, se réunir. En parlant de ce mouvement, les noms qu'a rapportés M. Péricaud tombèrent sous ma plume ; j'aurais pu en ajouter beaucoup d'autres. Là, je l'avoue, je crus voir la loi de l'avenir. M. Péricaud peut triompher, car ma prédiction a été cruellement démentie. Les tempêtes ont soufflé et tous les membres du faisceau qui commençait à se former ont été dispersés au loin dans le champ sans limite des contradictions, en sorte que les noms que j'ai cités présentent aujourd'hui le plus étrange contraste d'opinions politiques, philosophiques et religieuses. Quant à moi, je le regrette profondément, non pas à cause du déplaisir d'être un prophète pris en défaut, mais par des motifs pris dans une conviction sincère.

« En 1789, me fait dire M. Péricaud, la ville de Lyon était grevée d'une dette de quarante millions ; elle provenait soit d'emprunts depuis l'année 1722 pour dons gratuits à la Cour, soit de folles dépenses et de dilapidations. La population ouvrière avait à souffrir de fréquentes disettes. Il fallait pour réformer tant d'abus et tant de misère, une puissance à naître qu'on ne pouvait deviner le peuple. »

Ces phrases, qui sont guillemetées comme une citation textuelle de mon livre, ne m'appartiennent pas. J'en accepte cependant le fonds avec des réserves ; car je n'ai pas été assez absurde pour imputer à l'administration de la ville, avant 1789, des fléaux industriels ou naturels, qui sont encore aujourd'hui presque périodiques, tels que les crises commerciales et manufacturières et les disettes de grains provenant des mauvaises saisons. M. Péricaud reconnaît avec moi l'énorme dette de la ville de Lyon. Je n'en fais remonter le point de départ qu'à d 722, parce qu'à cette époque il y eut une liquidation. La ville avait été durement frappée pendant les dernières années du règne de Louis XIV ; elle pliait sous son fardeau financier et surtout sous celui des octrois qu'il avait fallu établir pour le service des intérêts. Le système de Law parut être une mine si féconde que l'Etat se crut en mesure de se charger des dettes des villes, et de leurs créanciers fit les siens. Ce passif de quarante millions auquel était remontée la dette lyonnaise en 1789, M. Péricaud le déclare supportable par deux raisons ; la première, c'est qu'il ne grevait la ville que de la rente, le capital n'étant pas remboursable ; la seconde, c'est que le crédit de la ville était si